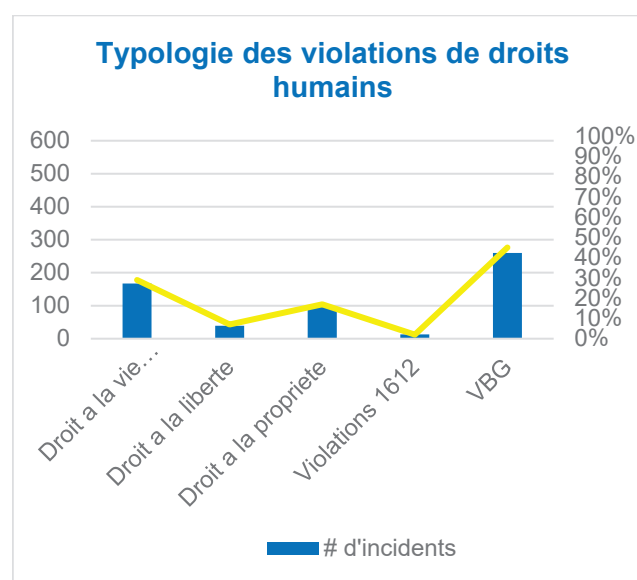
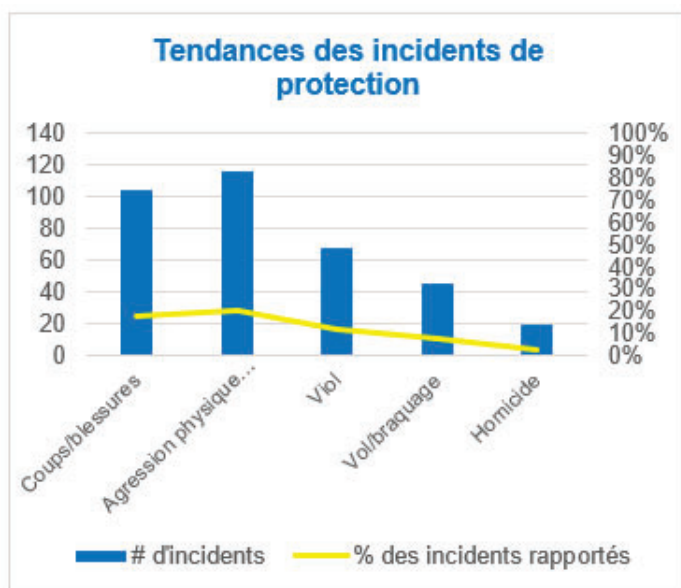


République Centrafricaine

Juillet 2020

577 incidents de protection ont été collectés et documentés en mai 2020 dans le cadre du projet de monitoring de protection (au total, ce sont **2,861 incidents de protection** qui ont été rapportés depuis le début de l'année 2020). Le taux d'incidents rapportés est en légère hausse (**2%**) par rapport à la période de rapportage précédente.

Les préfectures l'Ouham-Pendé et de la Haute-Kotto ont enregistré le plus d'incidents de protection (**26,5%**, respectivement **14%** et **12,5%**) du fait de la forte présence des groupes armés dans la zone et de leur activisme au cours du mois de juillet. Les pics de violence dans ces deux préfectures s'expliquent notamment par l'opération conjointe MINUSCA-FACA 'A la Londo' visant à endiguer l'influence des 3R qui est toujours en cours dans l'ouest du pays. De même, il a été constaté une présence accrue d'hommes en armes dans les sites de déplacés de Bria qui a, de fait, entraîné une augmentation du nombre d'exactions. La situation de protection dans le reste du pays reste préoccupante du fait de la criminalité élevée et de l'instabilité sécuritaire. En particulier, dans la Basse-Kotto (**57**) et de la Nana-Grebizi (**54**).



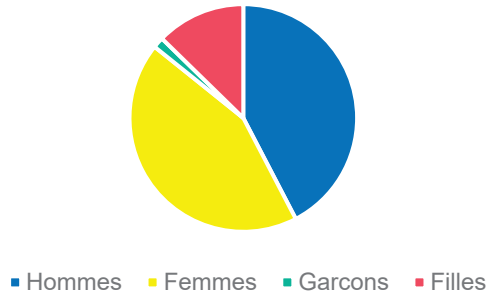
De manière général, les données collectées par type de violations de droits humains semblent suivre les tendances observées au cours des mois précédents : les agressions physiques de type VBG (**116 incidents** soit **20%**) suivis des incidents de type 'coups et blessures' (**104 incidents** soit **18%**). L'oisiveté des jeunes du fait de la crise, l'inégalité de pouvoir et la jalousie qui caractérisent les relations de couple, ainsi que la consommation excessive d'alcool et de stupéfiants au sein des foyers amènent à une violence excessive entre partenaires et une fréquence importante des règlements de compte au sein des communautés.

En juillet, **20** homicides ont été documentés dans le cadre du projet de monitoring de protection, dont un certain nombre étaient liés à des accusations de sorcellerie soldées par une vindicte populaire. Ce type de criminalité est en recrudescence sur l'ensemble du territoire et appelle à une intensification des actions de cohésion sociale et de sensibilisation au sujet des méfaits de la justice populaire.

Les cas de VBG restent très fréquents (environ **45%** du total des incidents rapportés), y compris contre des enfants. La prise en charge des victimes s'avère souvent difficile du fait de l'indisponibilité des kits PEP, comme c'est le cas par exemple dans de nombreuses sous-préfectures de la Kémo. Notons néanmoins que la prise en charge multisectorielle des victimes de VBG dans la Nana-Mambéré et la Mambéré-Kadéi s'est considérablement améliorée en raison des multiples campagnes de sensibilisations sur les services disponibles au sein des communautés.

Données désagrégées

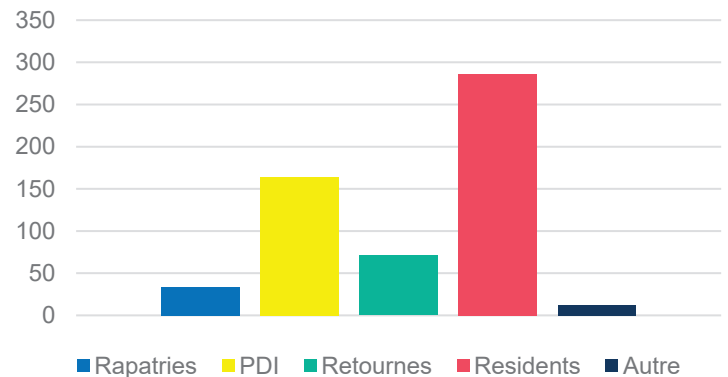
Genre des victimes



Les données désagrégées par sexe et par âge des victimes sont conformes aux tendances observés au cours des mois de rapportage précédents puisque la majorité des victimes identifiées sont des individus de sexe féminin (56% des victimes) en raison du nombre important de VBG rapportées. Néanmoins, en mai et en juin, les hommes ont été proportionnellement plus victimisés qu'ils ne l'ont été au début de l'année 2020. Cela s'explique notamment par l'augmentation du nombre de vol/braquage et d'extorsions de biens qui touchent souvent les hommes.

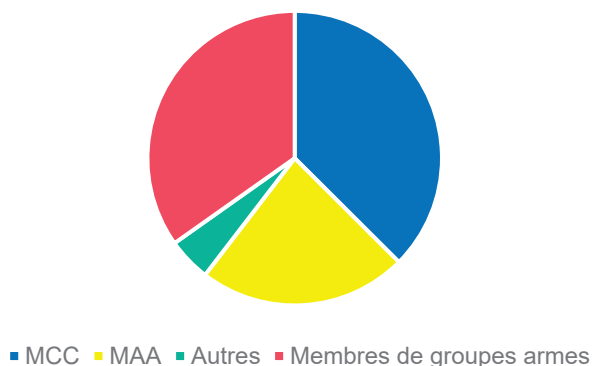
Les résidents constituent la majorité des victimes. Ces derniers disposent souvent de plus de moyens que les personnes en situation de déplacement et sont par conséquent plus fréquemment visées par les groupes armés en recherche de moyens de subsistance. De même, une grande partie des violations rapportées ont lieu au sein des communautés et sont commises par des personnes connues des victimes. De plus, le monitoring de protection couvre de nombreux sites de PDI ce qui explique que les données collectées révèlent un fort taux de victimisation chez les PDI.

Statut des victimes



Les éléments armés sont présumément responsables de 41% des violations de droits humains rapportées. Pour cette période de rapportage, on constate une augmentation du nombre d'exactions commises par les SRI et les GSAU. Suivant la tendance observée au cours des mois précédents, les 'membres connus de la communauté' et 'membres de la famille proche' sont cumulativement responsables de 53% des incidents de protection rapportés en raison de la criminalité élevée au sein des communautés. La précarité des foyers, la vulnérabilité exacerbée des femmes et des enfants, ainsi que l'impunité qui règne en RCA sont des facteurs qui favorisent la violence au sein de la communauté.

Auteurs présumés des violations de droits humains



Réponse aux incidents et prévention

Prise en charge des victimes

- **224** bénéficiaires de l'appui psychosocial ;
- **29** orientations juridiques initiées ;
- **149** référencement médicaux ;
- **30** référencement vers les acteurs de la protection de l'enfance.



Formations et sensibilisations

Le HCR et ses partenaires organisent fréquemment des activités de prévention et des formations pour sensibiliser les communautés et échanger avec elles au sujet des droits humains (*en veillant à insister sur les droits des femmes et des enfants*), de la cohésion sociale et du vivre ensemble. Les équipes de monitoring véhiculent également des messages clés au sujet des circuits de référencement et des services disponibles pour les survivant(e)s d'exactions. Le HCR et ses partenaires privilégient en 2020 les séances de sensibilisation en porte-à-porte et les focus groupes pour éviter les rassemblements de masse. Ces sensibilisations ont eu lieu dans le respect des gestes barrières contre le Covid-19 en privilégiant les groupes de discussions aux séances de sensibilisations de masse. Par ailleurs, les mesures de prévention contre le Covid-19 ont été abordées au cours de chacun des évènements organisés.

Assistance matérielle

- **496** kit abris/NFI distribué ;
- **69** assistances individuelles en cash ;
- **314** kits de dignité distribués.